

Année scolaire 2025/2026

**REGLEMENT INTERIEUR des classes du PRIMAIRE**

**A. Système scolaire**

L'Institution Jeanne d'Arc fait partie de l'ECAM (Enseignement catholique au Maroc). Elle propose un enseignement bilingue (arabe – français) dans lequel la pédagogie de projet est bien présente. Le programme scolaire correspond aux normes du Ministère de l'Education Nationale.

**B. Calendrier scolaire et horaires**

L'année scolaire commence au mois de septembre et se termine fin juin. Un calendrier plus précis de la date de rentrée et de fin des cours, ainsi que le calendrier des vacances scolaires vous seront communiqués ultérieurement et figureront sur le site de l'école.

	Heure ouverture portail	Heure de fermeture du portail	Horaires de classe
Lundi, Mardi Jeudi et Vendredi	Matin : 8h00 Après-midi : 16h	Matin : 8h30 Après-midi : 16h30	8h30 - 16h
Mercredi	Matin: 8h00 Midi : 12h	Matin : 8h30 Midi : 12h30	8h30 - 12h

Les horaires sont aménagés pendant le mois de Ramadan.

**Les horaires ne sont pas flexibles : aucun élève ne sera accepté le matin après la fermeture du portail à 8h30.**

Pour des raisons de sécurité, l'accès des parents à la cour du Primaire **le matin n'est pas autorisé**. Il est permis exceptionnellement pendant la période de rentrée scolaire.

En fin de journée, les parents sont invités à venir chercher leur enfant dans la partie de la cour réservée pour chaque classe. De 16h à 16h30, les élèves doivent attendre leurs parents calmement et ne sont pas autorisés à courir, ni à se déplacer dans la cour.

**Aucun parent d'élève n'est autorisé à intervenir au sein de l'école ou devant le portail pour régler des conflits entre élèves.**

**Seule l'équipe pédagogique est habilitée à gérer la vie scolaire de l'établissement.**

**C. Journée continue - Pause repas**

Le midi, pendant la pause repas, les élèves sont pris en charge par le personnel de l'Institution Jeanne d'Arc.

Ils devront apporter leur pique-nique **le matin avec eux** sauf le mercredi. **Aucun repas ne sera accepté par l'administration en cours de matinée. Celui-ci doit être varié, équilibré (pas de chips et de boisson gazeuse). Ne sont pas autorisés les bouteilles ou récipients en verre, ainsi que les objets tranchants.**

Il n'y a pas de frais supplémentaires pour la prise en charge des enfants lors de la pause repas.

Un service de restauration scolaire est proposé aux familles. L'inscription se fait au trimestre. Les repas seront disponibles à partir du mois de septembre. Le menu de chaque mois est disponible sur le site de l'école. Le service de restauration est assuré par une société. Les coordonnées de la société seront disponibles sur le site de l'école.

#### **D. Service de garderie le matin et le soir**

Un service de garderie au sein de l'école est proposé aux parents. Ce service relève d'une société extérieure. Voir les coordonnées et les conditions d'inscription et de paiement sur le site de l'école.

La Direction rappelle qu'elle n'est pas responsable des décisions des parents qui laissent leur(s) enfant(s) sur le trottoir après la classe, exposé(s) de la sorte aux dangers de la rue.

En cas d'empêchement involontaire, appeler impérativement l'établissement pour signaler un retard exceptionnel.

Les parents souhaitant que leur enfant sorte de l'école seul après 16h00, devront présenter un document écrit légalisé dans ce sens à la direction de l'école.

#### **E. Service de transport scolaire**

Afin de répondre aux demandes des parents, l'Institution Jeanne d'Arc propose à ses élèves un transport scolaire de qualité qui respecte toutes les normes de sécurité et de ponctualité, en mettant les parents, qui souhaitent l'adopter, en contact avec la société qui le garantit. Les coordonnées de la société seront disponibles sur le site de l'école.

#### **F. Retard et absence**

**Pour la bonne marche de l'établissement et dans l'intérêt même des enfants, les élèves doivent absolument arriver à l'heure. Les retards répétés et volontaires des parents le matin après 8h30 entraîneront automatiquement une non-réinscription pour l'année scolaire suivante. Les élèves arrivés en retard après 8h45 n'accéderont aux salles de classe que pour la deuxième séance à 9h30.**

**Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école pendant les heures de cours ou avant la fin des cours. Les rendez-vous chez le médecin sont à prendre en dehors des heures de classe. Il n'y a pas de « week-end, de vacances ou de sorties anticipés ».**

**Un élève entré à 8h15 sort à 16h00 ou bien, pour des raisons de convenance personnelle et exceptionnelles, les parents décident eux-mêmes de ne pas mettre l'enfant à l'école dès 8h15.**

Toute absence de courte ou longue durée devra faire l'objet d'un justificatif écrit dès le début de l'absence ou au plus tard au retour de l'élève.

**En cas d'absence ou de retard, les parents recevront une notification.**

#### **G. Santé et Sécurité**

##### **1. Santé**

Les élèves sont acceptés à l'école si leurs vaccinations sont à jour.

Les élèves doivent se présenter à l'école dans un bon état de santé et de propreté. Ils seraient immédiatement remis à leurs parents dans le cas contraire.

En cas de traitement médical suivi par l'élève durant le temps scolaire, il faut avertir l'infirmière de l'école et lui remettre les médicaments accompagnés d'une prescription médicale.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à l'école.

***Rappel* : les parents s'engagent à prendre des rendez-vous chez le médecin en dehors des heures de classe.**



## **1. Discipline et tenue**

La tenue normale des élèves au sein de l'établissement sera une tenue décente, pratique et adaptée à toutes les activités de l'école, avec la tête découverte. Les jours de soleil intense, les élèves pourront utiliser un couvre-chef simple dans la cour de récréation. Les débardeurs, sabots, chaussures à roulettes, minijupe, jean déchiré.... ne sont pas acceptés. Les cheveux doivent être propres et bien coiffés.

**Les tenues de sport ne doivent être portées que les jours où la séance d'EPS figure à l'emploi du temps.**

Le port de bijoux, d'argent ou autre objet de valeur est interdit. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte.

**Les téléphones portables sont strictement interdits, ainsi que tout autre appareil électronique, les jours de classe ou au cours des sorties pédagogiques.**

Les élèves doivent respecter le matériel et les locaux. Ils doivent utiliser les poubelles pour préserver la propreté des lieux. Ils ne doivent pas apporter de chewing-gum ni de sucette à l'école. L'accès aux salles de cours est interdit après 16h ou 12h le mercredi.

Pendant les récréations, les élèves sont sous la surveillance des enseignants. Il est interdit de courir dans les escaliers et de jouer dans les sanitaires.

**Rappel : Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'école. La Direction se réserve le droit de ne pas réinscrire un élève ayant présenté durant l'année de sérieux problèmes de discipline et de non respect du règlement de l'école.**

## **H. Frais d'inscription et de scolarité**

Le régisseur vous accueille à l'économat rue Abou Hanifa, de 8h à 12 h et de 13 h à 16h30. Le règlement financier précise les modalités de paiement des frais d'inscription et de scolarité. Sa signature engage les familles tout au long de l'année scolaire.

### **1. Sorties pédagogiques**

Pour des raisons administratives et d'organisation, les parents sont priés de respecter les délais fixés pour le règlement des frais de sortie s'ils souhaitent la participation de leur enfant.

## **I. Relations famille-école**

Chacun est tenu d'observer un comportement respectueux au sein de la communauté éducative. Aucun comportement violent, verbal ou physique n'est toléré dans l'établissement, ni de la part des élèves, des familles ou des enseignants.

L'Institution Jeanne d'Arc tient à entretenir un contact régulier avec les parents d'élèves. Des réunions d'information sont organisées en début d'année scolaire. D'autres rencontres sont prévues en cours d'année pour la remise des bulletins. La Direction peut recevoir sur rendez-vous les parents qui le souhaitent le jeudi après-midi.

 Pour suivre les activités de l'Institution, consulter son site : [www.jeannedarc.ma](http://www.jeannedarc.ma)  
 La Direction peut être jointe au : 05 37 67 22 47 et/ou par e-mail :

[secretariat.primaire@jeannedarc.ma](mailto:secretariat.primaire@jeannedarc.ma)

[adjoint.direction.primaire@jeannedarc.ma](mailto:adjoint.direction.primaire@jeannedarc.ma)

L'Adjoint de Direction du Primaire Monsieur **NAJED Mohammed**, reçoit sur **rendez-vous pris à l'avance au secrétariat** (Tél : 05 37 68 23 16).

Le Directeur

  
Directeur  
  
Abderrahmane BELAZID